



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Disparités entre AODE des zones non interconnectées des outre-mer et l'Hexagone

Question écrite n° 18604

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur les autorités organisatrices de la distribution de l'électricité (AODE) dans les zones non interconnectées, notamment des outre-mer. En effet, il semble qu'il existe des disparités de traitement et des écarts significatifs dans la qualité des réseaux de distribution entre ces AODE en comparaison avec l'Hexagone. Il lui apparaît que des efforts d'investissements exceptionnels et significatifs devraient être mis en œuvre pour remédier à ces disparités. Le coût de la production électrique, la fragilité de l'équilibre offre-demande, la crise sociale et climatique et l'environnement tropical détériorant les infrastructures sont de natures à créer des contraintes supplémentaires. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à ces écarts et prendre en compte les zones non interconnectées dans la législation et les textes réglementaires relatifs à l'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18604

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4648

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)